

LES RÉFORMES DES PREMIERS PHANARIOTES EN MOLDAVIE ET EN VALACHIE: ESSAI D'INTERPRÉTATION

1. *Naissance d'un régime: les Phanariotes au pouvoir dans les Principautés Danubiennes.* 2. *L'engrenage des réformes.* 3. *Nicolas Mavrocordatos et le début des réformes.* 4. *L'apogée des réformes: la réforme fiscale; la réforme sociale; la réforme administrative et judiciaire.*

Les griefs accumulés pendant un siècle contre les représentants étrangers du pouvoir ottoman oppressif et le conflit tragique qui a opposé en 1821 les chefs des mouvements de libération grec et roumain ont projeté leur ombre pendant trois quarts de siècle sur les recherches de l'historiographie roumaine consacrées à l'époque phanariote; la compréhension de cette importante période de l'histoire roumaine en fut gravement altérée. La grande majorité des historiens du XIX^e siècle ont épousé la vision partielle et exclusivement négative qui réduisait à une époque de déclin général le siècle des Phanariotes; largement nourrie des séquelles des événements de 1821, cette conception historiographique a longtemps entravé l'étude scientifique de cette époque.

Ce fut l'un des mérites du grand historien Nicolas Iorga d'avoir soumis le régime phanariote à une analyse en même temps multilatérale et objective. En ajoutant au côté sombre—qui avait été jusqu'alors exclusivement mis en évidence—l'aspect positif, l'historien roumain réalisa un dyptique qui rapprocha sensiblement l'image historique de la réalité.¹ Conséquent avec la nouvelle direction qu'il avait tracée à la recherche et qui a marqué un tournant dans l'étude du siècle phanariote, N. Iorga a réitéré à maintes reprises la nécessité d'une investigation libre d'idées préconçues du rôle des Phanariotes dans l'histoire roumaine.² En leur consacrant tout un volume de sa dernière synthèse

1. N. Iorga, "Cultura română sub fanarioji" (La culture roumaine sous les Phanariotes), dans le volume *Două conferințe* (Deux conférences) Bucarest, 1898, pp. 53-108.

2. Son mémoire "Au fost Moldova și Țara Românească provincii supuse fanarioților" (La Moldavie et la Valachie furent-elles des provinces soumises aux Phanariotes?), dans *Memoiriile Secțiunii Istorice a Academiei Române*, XVIII (1936-1937), pp.347-366 lui a fourni une nouvelle occasion de réaffirmer son point de vue sur les Phanariotes.

de l'histoire des Roumains intitulé *Les Réformateurs*,³ N. Iorga a souligné à la fois le grand intérêt qu'il attachait à cette époque et ce qu'il considérait à juste titre avoir été sa caractéristique dominante.

Mais la contribution de N. Iorga à l'étude de l'histoire des Phanariotes dans les principautés roumaines ne s'est pas limitée à cette constatation; en relevant les traits communs aux réformes des souverains éclairés du XVIII^e siècle et aux innovations phanariotes dans les pays roumains, l'historien roumain en fit un chapitre de l'histoire du despotisme éclairé en Europe.⁴

Malheureusement, la science historique roumaine d'avant guerre ne s'est pas engagée à fond dans la direction tracée à la recherche par N. Iorga; les historiens roumains de cette époque, qui se sont penchés sur l'époque phanariote — peu nombreux d'ailleurs — se sont acharnés à découvrir les sources idéologiques et les modèles étrangers censés se trouver aux origines des réformes des princes phanariotes dans les pays danubiens au XVIII^e siècle. Une impasse en résulta et elle devait se prolonger jusqu'à ce que, de nos jours, l'enquête historique eut reçu une nouvelle orientation. Les nouvelles recherches, sans négliger l'aspect idéologique des réformes, ont accordé la priorité à l'analyse des structures socio-économiques des pays roumains au XVIII^e siècle. Un patient travail d'équipe dans les riches archives roumaines devait, au bout de quelques années, mettre à la disposition de la recherche une masse imposante de sources complètement ignorées auparavant et dont l'étude a rendu possible non seulement la reconstitution plus circonstanciée de l'histoire événementielle de l'époque phanariote, mais aussi une plus profonde compréhension des réformes et des réalités qui les ont engendrées. De ces recherches qui ont enrichi de nombreuses données nouvelles et essentielles l'histoire agraire, démographique, fiscale, administrative et judiciaire de la Moldavie et de la Valachie au XVIII^e siècle devait surgir une nouvelle image, plus large et plus nuancée, de la société roumaine sous les Phanariotes.

Evidemment les pages qui suivent ne prétendent pas réaliser un exposé d'ensemble de l'histoire roumaine à l'époque phanariote; elles se proposent simplement de faire la synthèse des recherches récentes en la matière, de dégager les caractéristiques fondamentales et l'engrenage des réformes du premier âge phanariote, c'est-à-dire du demi-siècle qui sépare la prise de pouvoir par Nicolas Mavrocordatos de la guerre russo-turque de 1768-1774, qui, en portant

3. N. Iorga, *Histoire des Roumains et de la Romanité orientale*, vol. VII, *Les Réformateurs*, Bucarest, 1940.

4. N. Iorga, "Le despotisme éclairé dans les pays roumains au XVIII^e siècle" dans le *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, IX (1937), no.34, pp.101-115,

une grave atteinte à la domination ottomane dans le Sud-Est de l'Europe, a ébranlé la fidélité des Phanariotes envers la Porte. Car ce fut pendant ce laps de temps entièrement dominé par les princes Mavrocordatos que l'essentiel des réformes vit jour tandis que la politique des Phanariotes du second âge ne fit que donner un nouveau souffle à l'activité réformatrice de leurs prédécesseurs. Avant d'aborder notre thème il convient encore de souligner que dans la longue file des princes phanariotes on rencontre, à côté de remarquables personnalités, promotrices de la politique de réformes, des personnages falots, dont l'unique préoccupation a été de ramasser au plus vite une grande fortune. Il va sans dire que notre étude s'intéresse seulement à l'activité des premiers.

1. *Naissance d'un régime: les Phanariotes au pouvoir dans les Principautés danubiennes.* — Pour que la Porte se décidât à changer le régime politique des pays danubiens, dont la direction fut confiée au début du XVIII^e siècle aux princes phanariotes, il avait fallu qu'une nouvelle conjoncture internationale l'obligeât à reviser ses méthodes traditionnelles de gouvernement. Décision lourde de conséquences, la nouvelle option de la Porte éclaire d'une vive lumière la situation politique tant extérieure qu'intérieure de l'Empire ottoman et leur inextricable connexion. C'est à la série de graves échecs militaires sur laquelle s'ouvre pour l'Empire des Sultans le XVIII^e siècle qu'il faut faire remonter l'origine du nouveau cours politique adopté par la Porte. En effet, la progression rapide des armées autrichiennes et les pertes territoriales auxquelles elle fut obligée à consentir, d'un côté, et le début de l'expansion russe en direction du Sud-Est européen, d'un autre côté, ont mis en péril les possessions européennes de l'Empire, en faisant des pays danubiens son avantposte le plus menacé. Encouragé par les graves revers militaires de la Porte et par le nouveau rapport de forces qui en résulta en Europe orientale, le mouvement tendant à la libération nationale en Moldavie et en Valachie prit un nouvel et puissant essor. Ce fut pour enrayer cette tendance qui ne tarda pas à se muer en défection politique et militaire au cours des guerres russo-austro-turques, que la Porte décida de ne plus accorder le gouvernement des deux principautés à des princes roumains trop enclins à secouer la domination ottomane. Mais la réduction des pays roumains au régime du *paschalik* s'étant avérée impossible, même dans des conditions bien plus favorables, aux XVI^e et XVII^e siècles, la Porte prit la décision de confier aux Phanariotes la direction de la Moldavie et de la Valachie, en même temps que le soin de les maintenir dans son obéissance. Ce choix présentait pour la Porte le double avantage de ne pas toucher formellement au statut d'autonomie dont avaient joui dans le passé les deux principautés et, en même temps, de s'en assurer le contrôle. Du fait de cette initiative,

le "pacte" originaire turco-phanariote qui devait trouver dans les pays danubiens son terrain d'application le plus large, a été sensiblement consolidé. Un demi siècle durant, la fidélité des Phanariotes au pacte a été sans faille; les Mavrocordatos qui s'identifièrent avec cette politique en furent aussi ses représentants les plus remarquables.

Il n'entre pas dans les intentions de cette étude de retracer les prodromes de la nouvelle orientation politique de la Porte qui remontent au XVII^e siècle et dont l'histoire reste encore à écrire; contentons nous de rappeler que, en quête d'une nouvelle formule d'organisation destinée à consolider la force de plus en plus défaillante de l'Empire, la Porte élargit ses assises politiques en attachant à ses destinées encore plus fortement que par le passé l'élément le plus actif et le plus influent parmi ses sujets non-ottomans: les grecs phanariotes.

Evidemment, l'histoire de la grécité post-byzantine dans les pays roumains ne commence pas avec les Phanariotes. L'autonomie dont bénéficiaient la Moldavie et la Valachie et leurs exceptionnelles richesses naturelles ont attiré dans les deux pays roumains, dès le XVI^e siècle, pas mal de grecs qui — en quête de fortune ou d'une plus grande sécurité personnelle — s'y établirent à demeure ou y firent des séjours plus ou moins prolongés.⁵ Au début du XVII^e siècle, la pénétration de l'élément grec dans la vie économique et politique des deux pays avait progressé au point de déclencher la réaction acharnée des boyards roumains qui se voyaient menacés dans leurs intérêts fondamentaux: la possession de la terre et le monopole des charges publiques, principales sources de revenus et de puissance dans toute société féodale. Mais ce ne fut qu'au XVIII^e siècle que, à l'ombre de la domination turque et à la faveur du "pacte" qu'ils avaient conclu avec la Porte, les grecs phanariotes ont assumé le contrôle direct de la vie politique des deux principautés.

Les négociations diplomatiques amorcées par les voïvodes roumains avec les deux empires chrétiens qui aspiraient à la succession de l'Empire ottoman et, fait bien plus grave, l'insurrection de Démètre Cantemir contre la Porte en 1711, suivie de près par la défection de l'un des plus proches collaborateurs de Constantin Brâncoveanu — Thomas Cantacuzène — qui, à la tête d'une partie de l'armée valaque passa dans le camp russo-moldave, ont alerté la Porte du danger de voir la Moldavie et la Valachie échapper à son autorité. Catastrophique à plus d'un titre, cette perspective ne pouvait pas laisser indifférente la Porte. Intégrées dès le XVI^e siècle dans le système économique de l'Empi-

5. Voir N. Iorga, *Byzance après Byzance*, Bucarest, 1935, p.113-125,

re ottoman, la Valachie et la Moldavie fournissaient, à prix de monopole, une grande partie des produits naturels absolument indispensables à l'approvisionnement de la Porte tant en temps de guerre qu'en temps de paix.

Grave au point de vue économique, la perte de la Moldavie et de la Valachie l'aurait été encore plus au point de vue politique et militaire; en effet, la présence des armées autrichiennes et russes tout au long de la ligne du Danube ne pouvait que sonner le glas de la domination ottomane dans les Balkans. L'instauration du régime phanariote a été la réplique de la Porte au très grave *challenge* que lui avait porté l'évolution de la situation internationale en Europe.

Mais ce serait une grave erreur que de limiter à une simple substitution de personnes la portée du changement de régime en Moldavie et en Valachie; un large programme de réformes qui s'écartaient sensiblement du système traditionnel de gouvernement des deux pays était destiné à mettre sous la coupe du nouveau pouvoir la classe, jusqu'alors toute puissante, des boyards roumains, qui penchaient de plus en plus ouvertement du côté des puissances chrétiennes et dont les immenses fortunes devaient être astreintes à participer de plus en plus largement aux lourdes charges économiques imposées par la Porte aux deux pays roumains. Une double finalité, politique et économique, recommandait donc à la Porte et à ses collaborateurs phanariotes l'adoption d'un vaste programme de réorganisation des institutions sociales et politiques de la Moldavie et de la Valachie, tendant à la consolidation du pouvoir central au grand détriment des boyards et de leurs privilèges. Pierre angulaire du nouveau régime, les réformes fiscales, sociales, administratives et judiciaires des Phanariotes ont été un instrument parfaitement adapté au but qui avait présidé à son instauration. La suppression de l'autorité seigneuriale des maîtres du sol, la réglementation, à travers les ordonnances princières, des relations agraires, qui se trouvaient auparavant au gré de l'arbitraire seigneurial, l'emprise de plus en plus vigoureuse de l'appareil administratif, sensiblement élargi, sur tous les secteurs de la vie publique ont marqué une étape importante dans le processus de centralisation du pouvoir dans les Principautés danubiennes.

2. *L'engrenage des réformes.*—Les exigences économiques de plus en plus pressantes de la Porte au XVIII^e siècle se heurtaient en Valachie et en Moldavie à la résistance de la masse paysanne qui avait trouvé dans la fuite le moyen de se soustraire au fardeau accablant des impôts et des exactions fiscales de toute sorte. Héritage légué par le XVI^e siècle finissant, l'instabilité démographique devait prendre au XVIII^e siècle les dimensions d'un séisme quasi-permanent qui, à ses moments de paroxysme, ébranlait l'ensemble de la structure

sociale et politique du pays. En désorganisant le système fiscal et la production des domaines, le déguerpissement en masse des paysans s'imposa en tant que préoccupation centrale au gouvernement des pays roumains. Soumis à la double pression des exigences ottomanes et de la réaction populaire, les Phanariotes s'évertuèrent, sans succès durable d'ailleurs, à résoudre un problème qui ressemblait de près à la quadrature du cercle. Les paysans eux-mêmes n'hésitaient pas à dénoncer dans "l'instabilité permanente des impôts" la cause principale de leur fuite.⁶

La *réforme fiscale* s'imposait donc en tant que condition préalable à la stabilisation de la masse rurale. Mais, s'attelant à la rude tâche de résoudre le problème fiscal, les princes phanariotes se virent amenés à toucher, de proche en proche, à toutes les réalités de la vie sociale et politique qui d'une manière ou d'une autre étaient à même d'influencer la stabilité et la capacité fiscale des contribuables. L'expérience enseigna bientôt aux Phanariotes que pour porter ses fruits, la réforme fiscale devait s'étayer sur une rigoureuse évidence des contribuables. Mais, cette condition préalable était plus facile à formuler qu'à réaliser; en s'efforçant de découvrir le nombre exact de leurs sujets, les Phanariotes se heurtaient à une ancienne et tenace tradition qui par le truchement du patronat des seigneurs sur les paysans soustrayait à l'emprise de l'état une partie considérable de la masse rurale. Pierre de touche de tout état en processus de modernisation, l'*évidence démographique* était destinée à devenir l'enjeu d'une âpre épreuve de force entre les princes réformateurs et les grands boyards autochtones.

Second facteur du permanent déplacement de la masse rurale, les rapports entre maîtres du sol et paysans dépendants ne pouvaient eux non plus échapper à l'action du pouvoir réformateur; la *réforme sociale* s'avérait ainsi le corollaire inévitable de la réforme fiscale. Dans ce domaine, les Phanariotes ont commencé par régler les obligations des paysans envers les maîtres du sol, pour aboutir, en fin de compte, à l'abolition du servage. L'intervention des princes phanariotes dans les rapports agraires a sensiblement renforcé le pouvoir central en mettant à sa disposition les moyens d'exercer une pression constante sur les boyards.

L'exercice d'une autorité qui se voulait omniprésente réclamait un réseau de fonctionnaires qui devaient devenir les interprètes fidèles de la nou-

6. C.D.Sturza-Scheianu, *Acte și legiuri privitoare la chestia țărănească* (Actes et lois concernant la question paysanne), Ière série, Bucarest, 1907, p.24; cf. aussi G.Isoru, "Fuga țăranilor-forma principală de luptă împotriva exploatării în veacul al XVIII-lea în Țara Românească" (La fuite, forme principale de la lutte des paysans contre l'exploitation au XVIII^e siècle en Valachie) dans *Studii*, XVIII (1965), no.1, pp.125-146.

velle conception de gouvernement. Pour faire aboutir leur politique intérieure, les Phanariotes avaient besoin d'un instrument d'exécution et de contrôle efficace; les *réformes administratives* étaient appelées à le leur donner. C'est au même souf de consolidation du pouvoir central que répondit la *réforme* de la justice. Toute une série d'instances judiciaires a été instituée dans le but de subordonner l'ensemble de la population à la justice de l'état.

3. *Nicolas Mavrocordatos et le début des réformes.*—L'homme à qui la Porte assigna la tâche difficile de consolider la domination ottomane rétablie en Moldavie par la force des armes, en 1711, a été Nicolas Mavrocordatos; ce fut au même personnage à qui elle faisait un crédit sans réserves que la Porte confia, quelques années plus tard, la mission encore plus ingrate de prévenir la défection de la Valachie à la veille de la guerre turco-autrichienne de 1716-1718. De ce fait, N. Mavrocordatos devait devenir en même temps l'inaugurateur du régime phanariote dans les deux Principautés danubiennes et le chef de file des réformateurs.

Les prodromes des réformes phanariotes peuvent être aisément décelées dans les mesures adoptées par N. Mavrocordatos pendant son premier règne en Moldavie (1709-1710), antérieur donc à l'année censée avoir inauguré dans ce pays le régime phanariote. D'après les rares indications disponibles, N. Mavrocordatos aurait commencé son activité en réformant le système fiscal. Afin d'alléger les lourdes charges fiscales qui pesaient sur la paysannerie moldave, le prince phanariote supprima les nombreux impôts qui s'ajoutaient les uns aux autres au gré des exigences des Turcs et du trésor princier, en leur substituant une capitation unique, dont le montant était fixé d'avance et qui était perceptible quatre fois par an. D'un même coup, N. Mavrocordatos s'efforça de supprimer les innombrables vexations et abus qui faisaient cortège aux agents du fisc dans les villages. En rapportant le fait, le chroniqueur Ion Neculce ne manque pas de souligner la portée sociale de la réforme: "...il (Mavrocordatos) fit montre de pitié à l'égard du pauvre peuple qu'il voulait protéger." ⁷ Et une autre chronique, celle de Nicolas Muste, de faire écho à cette constatation et de mettre en évidence la large audience accordée par le prince aux plaintes que lui faisaient parvenir, contre leurs seigneurs, les paysans enhardis par la nouvelle politique du pouvoir: "il (le prince N. Mavrocordatos) permit aux paysans de porter plainte contre les boyards... Dans le Divan (conseil du prince), les vilains insultaient les boyards et lorsqu'un paysan

7. Ion Neculce, *Letopiseșul Țării Moldovei* (Chronique de la Moldavie), seconde édition, éd. I. Iordan, Bucarest, 1959, p. 197.

portait plainte contre un boyard, il condamnait celui-ci, sans même l'avoir jugé et à l'encontre de la justice."⁸

Cette politique ne tarda pas à porter ses fruits. A l'appel du prince de nombreux paysans fugitifs regagnèrent leurs foyers, tandis que l'habitat rural du pays s'enrichissait de nouveaux villages. Les bénéficiaires des initiatives de N. Mavrocordatos, les paysans, ne tardèrent pas à comprendre que dans leurs conflits avec les boyards, le pouvoir central avait cessé d'être l'allié inconditionnel de ceux-ci: "De ce fait et s'apercevant de cette attitude (du prince) — écrit encore I. Neculce — les vilains devinrent entêtés et arrogants dans tout le pays."⁹

A peine entamé, le nouveau cours politique fut interrompu à cause de la déposition par la Porte de son initiateur. Revenu sur le trône moldave après le bref interlude de l'insurrection de Démètre Cantemir,¹⁰ N. Mavrocordatos se vit obligé d'ajourner la reprise des réformes pour obtempérer à la volonté de la Porte de ne pas s'aliéner les boyards moldaves.

Mais les événements internationaux allaient bientôt se charger de fournir au prince phanariote l'occasion de renouer avec sa politique antérieure. L'imminence d'une nouvelle guerre avec l'Empire des Habsbourgs, qui guettait le moment favorable d'intervenir dans la guerre turco-vénitienne, précipita la décision de la Porte de mettre un terme au règne du voïvode valaque Etienne Cantacuzène (décembre 1715), compromis à ses yeux à cause de ses négociations avec la Cour de Vienne, et de confier le trône de la Valachie à N. Mavrocordatos.

Dans ces conditions nouvelles¹¹ — approche de la guerre et hostilité farouche des boyards — N. Mavrocordatos eut recours aux plus dures mesures, allant jusqu'à la confiscation des grands domaines et l'emprisonnement de ses adversaires. Malgré eux, les boyards valaques durent participer aux lourdes charges matérielles imposées au pays par l'effort militaire de la Porte; de cette façon, le fardeau des exigences turques cessa de peser exclusivement sur la paysannerie.

8. N.Muste, *Letopiseșul Țării Moldovei* (Chronique de la Moldavie), chez M.Kogălniceanu, *Cronicele României*, t.III, Bucarest, 1874, p.41.

9. I.Neculce, *op. cit.*, p.195.

10. Pour les événements de 1711, voir *Istoria României* (Histoire de la Roumanie), t.III, Bucarest, 1964, pp.214-219.

11. Pour le déroulement des événements politiques et militaires pendant la guerre turco-austro-venitienne (1715-1718), voir surtout N.Iorga, *Histoire des Roumains et de la Roumanité orientale*, vol. VII, Bucarest, 1940, pp.38-66 et Al.A.Vasilescu, *Oltenia sub Austriaci 1716-1739* (La Petite Valachie sous les Autrichiens), t.I, Bucarest, 1929.

Frappés sans merci par N. Mavrocordatos, les boyards firent preuve d'une solidarité sans précédent face à l'étranger que la Porte leur avait imposé en tant que voïvode et qu'ils accusaient de vouloir "exterminer toute la noblesse roumaine."¹²

Les hostilités turco-autrichiennes qui éclatèrent au printemps de l'année 1716 ont fourni aux boyards l'occasion de se débarrasser, à l'aide des impériaux, du voïvode dont les premières mesures justifiaient leurs pires appréhensions. A la nouvelle des victoires remportées par les Autrichiens, dont celle de Petrovaradin (5 août 1716) avait été la plus éclatante, les boyards se regroupèrent contre le prince phanariote qui, selon un rapport contemporain, avait convoqué à Bucarest la plupart d'entre eux "afin de leur extorquer leur argent"; et le rapport d'ajouter que les boyards qui ne se pliaient pas aux exigences du prince encouraient le danger de se voir jetés en prison.¹³

L'appel adressé par les boyards aux Autrichiens, qui ne tardèrent pas à pénétrer en Valachie, allait précipiter le dénouement du conflit. Lorsque une première tentative des boyards de l'évincer échoua, N. Mavrocordatos n'hésita pas à faire trancher les têtes de ceux d'entre les conjurés qui n'avaient pas réussi à lui échapper. Accusé d'avoir trempé dans le complot, le métropolite Anthime lui-même dut payer de sa vie son attitude d'hostilité envers le prince.

Cette répression sanglante,¹⁴ loin de désarmer l'hostilité des boyards, la rendit encore plus farouche; pour ceux-ci, l'élimination du "tyran" était devenue une question de vie ou de mort. Mieux préparé, en collaboration avec les Autrichiens, le second coup de force des boyards fut couronné de succès; en effet, le 14 novembre 1716, un commando autrichien surprit, avec la connivence des boyards, le prince à Bucarest et l'amena en captivité en Transylvanie.¹⁵

Mais l'espoir des boyards de se voir affranchis en même temps de la domination ottomane et de l'homme qui l'incarnait s'évanouit à la suite du refus du commandement impérial de s'engager dans une action militaire de large envergure en Valachie. A la place du prince captif la Porte nomma, en janvier 1717, son frère Jean Mavrocordatos à titre de caïmacan (lieutenant).

L'intention initiale de la Porte de réprimer sans pitié¹⁶ la "trahison" des

12. C.Giurescu, *Material pentru istoria Olteniei supt austriaci* (Matériaux pour l'histoire de la Petite Valachie sous les Autrichiens), vol.I, Bucarest, 1913, p.83.

13. *Ibidem*, p.21.

14. *Ibidem*, p.29.

15. *Ibidem*, p.53-54.

16. Selon le chroniqueur valaque Radu Popescu, "le sultan, après avoir consulté ses visirs, décida de mettre à sac le pays et d'amener en captivité ses habitants à cause de leur fé-

boyards valaques céda la place à une solution politique. Les événements récents s'étaient chargés de lui démontrer qu'elle ne pouvait pas se passer, en temps de guerre, sans grave danger, de la collaboration ou tout au moins de la neutralité des boyards. La constatation se trouve à l'origine de la décision de la Porte de passer l'éponge sur les agissements des boyards pendant le bref règne de N. Mavrocordatos. Interprète fidèle de cette politique, Jean Mavrocordatos fut obligé à désavouer publiquement et sans réserves l'attitude de son frère captif, à qui il réserva le rôle de bouc émissaire.¹⁷ Une fois de plus, les boyards avaient eu gain de cause.

Subissant un échec militaire après l'autre, la Porte a été finalement obligée à se résigner aux lourdes pertes territoriales que lui imposa le traité de paix de Passarowitz (1718). Entre autres territoires, la Petite Valachie (Oltenia) * fut incorporée à l'Empire des Habsbourgs. Les réformes de type absolutiste que l'administration autrichienne imposa à sa nouvelle conquête en brisant la résistance des boyards allaient à la rencontre de la conception politique des Mavrocordatos. Ceux-ci ne manquèrent pas d'ailleurs de tirer profit, dès que l'occasion s'en présenta, de l'expérience autrichienne de gouvernement en Petite Valachie.

Le parallélisme entre les deux séries de réformes — celles des Autrichiens en Petite Valachie et celles des Phanariotes en Valachie et en Moldavie — est frappant.¹⁸ Dans un cas comme dans l'autre, un état qui voulait tout régenter s'est efforcé d'éliminer tout ce qui s'opposait à son action centralisatrice. Dans un cas comme dans l'autre, le monde du privilège devait faire les frais de cette politique. Identiques par leur but, les réformes diffèrent par les moyens dont disposaient leurs promoteurs. Forts de leur pouvoir sans limites dans la province récemment annexée par la force des armes, les Autrichiens sont allés jusqu'au bout de leur programme absolutiste; par contre, les réformes des Phanariotes portent l'empreinte d'un pouvoir plus faible et moins stable, par conséquent plus hésitant. L'analyse de l'activité politique de Constantin Mavrocordatos révèle dans tous les détails les similitudes et les traits distinctifs des deux séries de réformes.

lonie"; Radu Popescu *Istoriile domnilor Țării Românești* (Histoire des princes de la Valachie), éd. C.Grecescu, Bucarest, 1963, p.286; voir aussi C.Giurescu, *Material*, I, pp.97-98.

17. "Simul excusati singulos non esse culpae eorum, sed propria fratris sui quod sit incapacitatus ideoque minus habent quod metuant....," C.Giurescu, *Material*, I, p.70

*. Il s'agit des cinq districts de la Valachie situés sur la rive droite de l'Olt.

18. Le parallélisme a été signalé par N.Iorga, qui ne poussa pas plus loin sa constatation. N.Iorga, *Geschichte des rumänischen Volkes*, t.II, Gotha, 1905, p.158; l'analyse comparée des deux séries de réformes a été récemment faite par Ș. Papacostea, *Oltenia sub stăpînirea austriacă 1718-1739* (La Petite Valachie sous la domination autrichienne) (sous presse).

4. *L'apogée des réformes: Constantin Mavrocordatos.*—Fils de Nicolas Mavrocordatos, héritier d'une tradition politique qui remontait à son grand-père, Constantin Mavrocordatos — la plus remarquable personnalité de la longue galerie des princes phanariotes — a personnifié d'une manière parfaite le régime phanariote à son premier âge dans ses deux aspects fondamentaux: collaboration fidèle avec la Porte et politique de réformes. Pendant ses dix règnes alternatifs en Valachie et en Moldavie, C. Mavrocordatos réalisa un ample programme de réformes qui, en prenant comme point de départ la réorganisation du système fiscal, devait embrasser successivement tous les domaines de la vie sociale et politique. Les mesures du prince réformateur font partie d'un ensemble cohérent de réformes destinées à désagréger les institutions sur lesquelles reposait l'organisation étatique traditionnelle qui avait consacré la toute-puissance des boyards.

La réunification du pays en 1739 après la paix de Belgrade et les ravages causés par la guerre ont mis C. Mavrocordatos en face d'un choix décisif. Le double régime qui avait résulté de la partition du pays pendant vingt années ne pouvait plus subsister après la retraite des armées impériales de la Petite Valachie. Le prince phanariote était acculé à l'alternative suivante: ou bien de liquider les institutions léguées par l'administration impériale ou bien d'en conserver l'essentiel dans le cadre d'une réforme générale des structures socio-politiques du pays. Ce fut sur ce deuxième terme de l'alternative que se porta l'option du prince.

La réforme fiscale. Le cortège de calamités—épidémies, dévastations etc. — qui ont accompagné les opérations militaires dont la Valachie avait été le théâtre pendant la guerre de 1736-1739, a provoqué la désertion en masse des paysans, en réduisant ainsi dans des proportions catastrophiques le potentiel démographique du pays et sa capacité fiscale. La diminution massive du nombre des contribuables et la désertion des bras de travail en agriculture ont déclenché une grave crise du système fiscal et seigneurial, c'est-à-dire des principaux secteurs de la vie économique et de l'état. Les anciennes formules de gouvernement se révélaient complètement insuffisantes; face à la gravité de la crise seules de nouvelles solutions pouvaient arracher le pays à la situation désastreuse dans laquelle l'avait plongé la guerre. La crise, qui n'avait épargné aucun des principaux secteurs de la vie économique et sociale, força le prince à s'ateler à la charge de réorganiser l'ensemble des institutions qui avaient *régenté* jusqu'alors la société roumaine. La gravité de la crise explique l'ampleur de la réforme. Pendant dix années de suite, de 1740 jusqu'en 1749, en plein marasme engendré par la dépression démographique et la crise économique, C. Mavrocordatos déploya un exceptionnel effort de réorganisation des

structures sociales et de l'armature politique de la Valachie et de la Moldavie.

Premier en date de la longue série des ordonnances princières visant à réformer les institutions du pays, le grand chrysobulle de février 1741 de C. Mavrocordatos — qui devait à brève échéance connaître une version française diffusée par le *Mercure de France* — reflète fidèlement la préoccupation dominante du prince: la réorganisation du système fiscal.¹⁹ Pour l'essentiel, la réforme s'inspirait des mesures similaires de N. Mavrocordatos qui avait introduit, en Valachie aussi, une capitation fixe, perçue quatre fois par an.²⁰ En unifiant les innombrables contributions qui pesaient sur la masse des paysans contribuables et en réduisant à quatre les termes de perception des impôts, auparavant nombreux et irréguliers, C. Mavrocordatos a éliminé la principale cause de l'instabilité démographique.

Comme toutes les mesures similaires qui l'avaient précédée, la réforme de C. Mavrocordatos ne manqua pas à avoir, à brève échéance, des conséquences favorables. Le texte du chrysobulle de 1741 qui avait entériné les décisions adoptées par le prince et son conseil une année auparavant proclame sans ambages la satisfaction générale que la réforme fiscale avait produite: "un an après ce règlement, nous avons reconnu qu'on a levé les deniers publics sans aucune vexation des pauvres, que tous les habitants commençaient à se trouver mieux et plus stables dans leur établissement, que les mandements de l'empereur étaient exécutés avec facilité, que les autres affaires publiques se faisaient dans un très bon ordre, et enfin que le nombre de la population augmentait."²¹

Mais les réformes fiscales des deux Mavrocordatos n'étaient pas faites tout de ressemblances; sur deux points au moins la réforme de C. Mavrocordatos s'écartait de celle de son père et les différences étaient de poids. D'abord la réforme de C. Mavrocordatos faisait disparaître la responsabilité fiscale collective, qui cédait la place à la responsabilité individuelle; de cette façon, un pas important était marqué dans la direction de l'abolition du système fis-

19. Le texte original du chrysobulle se trouve aux archives de l'Etat de Bucarest, Suluri Rouleaux), no.17; l'édition en langue française du *Mercure de France* a été reproduite par G.I.Brătianu, "Două veacuri de la reforma lui Constantin Mavrocordat" (Deux siècles depuis la réforme de Constantin Mavrocordatos), dans *Anal. Acad. Rcm., Memoriile Secției Istorice*, t.XXIX (1946-1947), pp.435-450.

20. Ș.Papacostea, "Contribuție la problema relațiilor agrare în Țara Românească în prima jumătate a veacului al XVIII-lea" (Contribution au problème des relations agraires en Valachie pendant la première moitié du XVIII^e siècle), dans *Studii și cercetări de istorie medie*, t.III (1959), pp.260-262.

21. *Mercure de France*, juillet 1742, reproduit par G.I.Brătianu, *op. cit.*, p.440.

cal légué par le haut moyen âge.²² Ensuite, la réforme de C. Mavrocordatos s'efforça d'élargir l'assiette des impôts en réduisant les catégories fiscales à régime spécial.²³

A travers les deux innovations de la réforme fiscale de C. Mavrocordatos c'est la même préoccupation qui perce: la stabilisation de la population. En supprimant la responsabilité collective, la réforme s'efforçait de mettre un terme au déguerpissement en chaîne des villages jusqu'alors solidaires face à leurs obligations fiscales. L'assujettissement de certaines catégories fiscales privilégiées aux charges communes tendait à accroître le nombre des contribuables et, en réduisant la charge fiscale individuelle, de l'adapter à la capacité économique des paysans.

Conçu en fonction de la responsabilité individuelle, le nouveau système fiscal exigeait l'évidence rigoureuse de la masse contribuable. Dans ce domaine aussi, C. Mavrocordatos a mis en œuvre tous les moyens dont il disposait pour faire aboutir sa réforme.

Pour concilier à la fois l'intérêt du trésor de maintenir et même d'augmenter ses revenus avec la nécessité de contenir les charges fiscales imposées à la paysannerie à un niveau compatible avec sa stabilité, il fallait que l'ensemble des contribuables figurât dans les rôles du fisc: tâche ardue entre toutes, car pour imposer sa volonté, l'état centralisateur devait passer outre à la résistance opiniâtre des privilégiés qui, à l'abri de leur position sociale et politique, rece-laient sur leurs domaines, en grand nombre, les paysans au détriment du fisc. La chronique dite de la famille Ghika, riche en informations sur la première moitié du XVIII^e siècle, n'oublie pas de mettre en évidence la rigueur avec laquelle C. Mavrocordatos suivait le recensement fiscal des contribuables, prélude et condition sine qua non de la réussite de sa réforme fiscale:

22. Le texte abrégé de la réforme fiscale promulguée par C. Mavrocordatos en Moldavie a été publié par N. Iorga, *Studii și documente privind istoria românilor* (Études et documents concernant l'histoire des Roumains), Bucarest, 1904, t. VI, pp. 215-218. et reproduit par G. I. Brătianu, *op. cit.*, pp. 444-447. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Académie Mss. roum. 237, fo. 57-60.

23. Οἱ Λογοθέται τοῦ διβανίου, ὁποῦ ἐκάθηντο εἰς τὴν τζάραν εἰς τὰ χωρία, νὰ δίδουν δισμαρίτον καὶ βιναρίτζον, καὶ νὰ πληρώνουν τέσσαρα σφέρτα τὸν καθ' ἕκαστον χρόνον. Εἰς δὲ τὸ διβάνι καὶ Βεστιάριαν ἦτον διωρισμένοι Λογοθέται μὲ μισθόν, καὶ σκουτισμένοι ἀπὸ δισμαρίτου καὶ βιναρίτζου.

Τὰς μικράς Μπράσλας ἐβαλεν εἰς τὸ δόσιμον νὰ πληρώνουν τὸν χρόνον τέσσαραις φοραῖς κατ' ὄνομα εἰς τὴν Βεστιάριαν κατὰ τὸ εἶναι τοῦ καθ' ἑνός.

Τοὺς Σλουζιτόρους, Σπαθαρέσκους, Ἀτζέσκους, Ἀρμασέσκους, Ἀπρόδους, Ἰτζογλάνια, τοὺς ὀλιγόστεισε καὶ τοὺς ἀφαιρεθέντας ἔδωκε μὲ τὸ δόσιμον εἰς τὴν τζάραν, ὁμοίως ἔκαμε καὶ τοὺς Σλουζιτόρους τῶν ἔξω Καπιτάνων.

Ὁθεν κράζοντάς τινας τῶν ἀρχόντων, ἐκοινολόγησε τὴν ἀπόφασιν ὅπου ἔχει διὰ τὴν διατάξιν καὶ τὴν διορίσιν καὶ εἰς τὴν τσάραν τὰ σφέρετα ὅπου ἐλάμβανεν εἰς τὴν Βλαχίαν, ἀπογράφοντας ὅλους τοὺς ἐγκατοίκους τῆς ἐπαρχίας ταύτης. Τὸ ὅποιον ἀγκαλὰ τὴν μὴν ἦταν ἀρεστόν καὶ εἰς ἐκείνους τοὺς ἄρχοντας, δὲν τοὺς ἔδωκεν ὅμως καιρὸν νὰ ἀποκριθῶσι τὴν βουλὴν καὶ γνώμην των, ἀλλὰ μὲ τελείαν ἀπόφασιν ἐπρόσταξε τὸν μέγαν βεστιάρην νὰ γράψῃ τὰ γράμματα περὶ τοῦ τοιούτου καὶ ἔπειτα νὰ ὑπάγῃ πρὸς αὐτὸν διὰ τὴν κάμωσιν καὶ τὸ κατάστιχον τῶν ἀρχόντων, ὅπου ἤθελε νὰ διορίσῃ εἰς τὴν σλούζμπαν ταύτην, καὶ βλέποντες καὶ ἐκεῖνοι τὸν ἀποφασιστικὸν καὶ ἀμετάθετον σκοπὸν τοῦ αὐθέντου, δὲν ἐδυνήθησαν νὰ λαλήσωσι τίποτες ἄλλο, παρὰ μόνον ἔγραψεν ὁ βεστιάρης τὰ προσταχθέντα αὐτῷ γράμματα καὶ πηγαίνοντάς τα εἰς τὴν κούρτην πρὸς τὸν αὐθέντην ἐκάθησε καὶ ἔκαμαν κατάστιχον, διορίζοντας σλουζμπάσηδες τοῦ χουσμετίου τούτου, εἰς τὸ ὅποιον ἔβαλαν ὅλους τοὺς ἄρχοντας τοὺς μεγάλους διὰ τὴν πηγαίνουσαν νὰ τὸ ἐπιμεληθοῦν, ὅπου νὰ μὴ μείνῃ κανένας ἄνθρωπος ἄγραφος, διορίζοντας τοὺς τε μεγάλους βορνίκους καὶ ἄλλους παρομοίους ἄρχοντας εἰς ὅλα τὰ τσενοῦτα μὲ σφοδρὰν προσταγὴν διὰ τὴν μὴ γλυτώσῃ κανεὶς ἄνθρωπος ἀπὸ τὴν ἀπογραφὴν ταύτην, ἀλλὰ κυττάζοντας ἀτοὶ των τὴν σλούζμπαν, νὰ μὴ τὴν πιστευθῶσι εἰς τοὺς ἀνθρώπους των...²⁴

La conscience qu'ils mettaient dans l'accomplissement de la tâche qui leur avait été assignée d'enregistrer les contribuables qui avaient échappé auparavant aux charges fiscales était devenue le critère essentiel pour l'avancement dans la hiérarchie des fonctions publiques: "de même — proclamait le prince en 1742, à la fin de son ordonnance consacrée à la réforme fiscale en Moldavie — les agents du fisc qui ne seront pas consciencieux et se révéleront iniques dans l'exercice de leurs fonctions seront destitués de leurs charges et privés de la magnanimité princière si, à l'occasion de la très sévère vérification sur place qui aura lieu inmanquablement, l'on découvrira des hommes sans feuilles d'imposition individuelle ou des feuilles d'imposition sans description de leurs titulaires; par contre, les agents qui feront preuve de zèle et qui *découvriront tous les hommes* (souligné par nous) ... auront part de notre générosité, chacun selon son mérite." ²⁵

Τοὺς ἐγχωρίους, Σπαθαρέστι, Βιστιαρέστι, Ῥόσοι, Παχαρνιτζέστι, Ποστελνιτζέστι, Βεζιτιέστι, Κομισέστι, Σατραρέστι, ὅλους αὐτοὺς τοὺς ἔδωκεν εἰς τὸ δόσιμον τῆς τζάρας, Μ. Cantacuzène, Ἱστορία τῆς Βλαχίας πολιτικὴ καὶ γεωγραφικὴ..., Ἐν Βιέννῃ 1806, p. 89.

24. *Cronica Ghiculeștilor*, éd. Nestor Camariano et Ariadna Camariano-Cioran, Bucarest, 1965, pp.562-564.

25. N.Iorga, *Studii și documente*, t.VI, p.218.

Les contemporains ont remarqué la sévérité avec laquelle C. Mavrocordatos d'ailleurs si affable et tourmenté par les scrupules religieux et moraux, a poursuivi la réalisation de l'évidence démographique: "Il fit vérifier avec la plus grande sévérité le recensement des contribuables et ceux d'entre eux qui ne se trouvaient pas enregistrés étaient soumis aux peines corporelles...; et les maires de village qui cachaient les hommes en ne les déclarant pas, il les faisait exposer en public et les envoyait aux travaux forcés." ²⁶

Évidemment les boyards ne pouvaient pas se laisser dépouiller sans réagir de cette source de revenus qu'était l'inventaire humain de leurs domaines, soustrait au trésor, donc entièrement à la disposition de leurs maîtres. Collaborateur intime du prince, le chroniqueur Ion Neculce évoque l'acharnement que mettaient les grands boyards dans la défense de leurs privilèges: "...car dans les villages de ces boyards les hommes s'étaient rassemblés en grand nombre, tandis que certains autres étaient restés presque sans hommes et les boyards nantis faisaient obstacle à l'application de l'ordonnance princière; mais leur résistance fut vaine." ²⁷

L'optimisme du chroniqueur moldave allait bientôt s'avérer dénué de fondement. En effet, quelques années plus tard, un nouveau voïvode de Moldavie, Matei Ghica, s'efforça d'arracher une nouvelle fois aux boyards le secret de la réalité démographique de leurs domaines. Le texte du firman, à l'aide duquel le prince s'engagea sur cette voie, révèle une fois de plus la part des boyards dans l'instabilité de la population, en expliquant les motifs de leur opposition à l'enregistrement des habitants de leurs domaines: «Ἐπειδὴ καὶ ἔμαθεν ἡ κραταιὰ βασιλεία ὅτι ὁ ἀφανισμὸς τῆς τσάρας Μολδαβίας προξενεῖται μᾶλλον ἐξ αἰτίας τῶν ἀρχόντων τοῦ τόπου, ὥσάν ὅπου οἱ ραγιάδες οὐ μόνον μὲ τὸ ταχίρικι, ἤτοι μὲ τὴν κακὴν παρακίνησιν τῶν ἀρχόντων, φεύγουσιν ἀπὸ τὰς κατοικίας των καὶ διασκορπίζονται, ἀλλὰ καὶ προσφεύγουσιν εἰς τὰ χωρία τὰ ἀρχοντικά, καὶ αὐτοὶ τοὺς κρύπτουσι καὶ τοὺς ὑπερασπίζονται διὰ τὰ μὴν δίδωσι τὰ βασιλικά δοσίματα, καὶ γεμίζουν τὰ χωρία τους ἀπὸ ραγιάδες διὰ τὰ ὠφελοῦνται καὶ τὰ κερδαίνουν αὐτοὶ παρ' αὐτῶν...»²⁸

L'époque des Phanariotes qui se caractérise par la permanente confrontation entre le pouvoir princier et les maîtres du sol pour la domination et l'exploit-

26. I.Neculce, *op. cit.*, p.383; voir aussi *Cronica Ghiculeștilor*, p.564: Καὶ ὅλους σχεδὸν τοὺς ἄρχοντας τοὺς ἐπέπληττεν συνεχῶς, μάλιστα δι' αἰτίαν τῆς ἀπογραφῆς τῶν ἀνθρώπων εἰς τὴν ὅποιαν ἔβαλεν μεγάλην ἐπιμέλειαν ὁ αὐθέντης ..."

27. I.Neculce, *op. cit.*, p.383.

28. *Cronica Ghiculeștilor*, p.688, cf. A. Camariano-Cioran, "Măsurile fiscale și administrative în Moldova" (1753-1754) (Mesures fiscales et administratives en Moldavie (1753-1754)) dans *Studii și cercetări de istorie medie*, V (1962), pp.505-528.

tation de la masse rurale devait se clore sans que le pouvoir central ait réussi à obtenir de façon durable l'évidence de la population, condition indispensable au succès des réformes.

La réforme de C. Mavrocordatos s'efforça d'offrir une solution à la crise démo-fiscale endémique de la société roumaine; encore fallait-il, pour lui assurer un succès durable, enlever aux privilégiés les moyens de contrecarrer le nouveau cours politique. La logique des réalités détermina le prince à s'attaquer aux privilèges. Evidemment il ne pouvait être question d'abolir d'un trait les nombreux avantages légaux dont jouissait la classe dominante; C. Mavrocordatos tenta néanmoins de les réduire en même temps que le nombre de leurs bénéficiaires. C'est à cette fin qu'un nouveau statut de la noblesse a été défini par le prince phanariote. Un double critère, celui de l'ancienneté de la famille et de la fonction publique détenue, fixait la place de chaque boyard dans la hiérarchie des privilèges. En Valachie comme en Moldavie, C. Mavrocordatos ne laissa subsister que deux catégories de boyards: les grands boyards, exemptés de la capitation et de la plupart des autres charges fiscales, même lorsqu'ils cessaient d'occuper une fonction publique, et leurs descendants (nommés *neamuri*); les petits boyards (nommés *mazili*) soumis à la contribution personnelle, mais affranchis d'une série de charges fiscales (dîmes perçues sur les produits de leurs domaines).²⁹ Le prince phanariote espérait ainsi pouvoir verrouiller l'accès à la condition nobiliaire et aux privilèges y attachés.

Mais les boyards devaient payer d'un lourd prix les privilèges que le régime phanariote leur accordait ou confirmait. Le sacrifice le plus douloureux que la réforme leur imposait était la suppression de l'immunité fiscale totale ou partielle dont bénéficiaient leurs villages, exemptés de la contribution. Après une première tentative de liquidation de toutes les exemptions en faveur des paysans résidant sur les domaines des boyards et des monastères — selon le précédent créé par les Autrichiens en Petite Valachie — C. Mavrocordatos se vit obligé à reculer devant la résistance des boyards; sans doute, ceux-ci ne pouvaient pas se résigner à accepter la diminution de la capacité de travail de leurs domaines. La suppression des immunités légales ou de fait perturbait d'une manière grave le mécasisme domanial qui s'était constitué au cours des siècles précédents et qui assurait aux maîtres de la terre les bénéfices du travail des paysans dépendants. La violence de la réaction des boyards accula au compromis C. Mavrocordatos. En renonçant à l'application intégrale de sa réforme, le prince accorda aux boyards, chacun selon son rang, un nombre re-

29. Michel Cantacuzène, *op. cit.*, pp.51, 87-91; pour la Moldavie, voir *Arhiva Românească*, II (1860), 2, p.194.

streint de paysans exempts (*scutelnici*)³⁰; compensation, modeste à l'origine, pour les avantages perdus, cette nouvelle institution fiscale et sociale devait faire fortune. En effet, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la réaction nobiliaire réussit à enfoncer la porte entre-ouverte par C. Mavrocordatos et que ses successeurs s'efforcèrent en vain à renfermer. Les boyards réussirent non seulement à grossir sensiblement le nombre des *scutelnici* laissés à leur disposition par l'état, mais aussi à ressusciter l'institution des *poslušnici*.³¹

La réforme sociale. Les réformes des Mavrocordatos s'inspiraient sans doute du principe *fiscalité d'abord*; mais comme la fiscalité touchait à tous les secteurs de la vie sociale, il s'ensuivit un engrenage des réformes qui aboutit en fin de compte à la plus spectaculaire d'entre elles: l'abolition du servage. Mais pour comprendre cet acte décisif il faut reprendre les causes de plus haut et revenir à la réalité fondamentale de la société roumaine au XVIII^e siècle: la fuite en masse de la population rurale.

La fiscalité excessive qui accabla le pays pendant le règne de Michel Racovitza (1742-1744) avait annulé les résultats positifs obtenus par la réforme de C. Mavrocordatos. La réaction traditionnelle des paysans — le déguerpissement en masse — prit le dessus sur la stabilité précaire qu'avait assuré au pays la réforme de 1741. Source de toute première importance pour la connaissance de l'époque, les rapports inédits des kapoukehaïas de C. Mavrocordatos (août 1741 - décembre 1742)³² font état de la désertion de 10.000 paysans de la Valachie et de 15.000 de la Petite Valachie. Les rigueurs fiscales du nouveau prince ont provoqué un véritable exode de la population. Et le rapport d'ajouter: "Tous les habitants proclament ouvertement que si le prince Michel continuera de la sorte, ils s'enfuiront tous." ³³ Le nombre des contribuables connaît une chute vertigineuse: des 147.000 contribuables enregistrés par C. Mavrocordatos à la faveur de sa réforme, il n'en restait en 1742 que 116.000 contribu-

30. *Cronica Ghiculeștilor*, p.566; (Michel Cantacuzène), *op. cit.*, p.123-125.

31. Terme qui, avant l'abolition des restes de l'immunité par C.Mavrocordatos, désignait les paysans, en général serfs, exemptés, en faveur de leurs maîtres, des charges fiscales et des corvées publiques.

32. Bibliothèque de l'Académie Roumaine, Ms. gr. 1.069; une analyse de ce manuscrit a été donnée par Ariadna Camariano-Cioranu, "Raportele inedite ale capoucheaielelor lui Constantin Mavrocordat" (Les rapports inédits des Kapoukehaïas de C. Mavrocordatos), dans *Studii*, XIV (1961), no.4, pp.939-968. Les informations des agents de C.Mavrocordatos à Constantinople sont confirmés par le secrétaire du Sénat vénitien, Pietro Businello, qui souligne aussi les proportions considérables de la fuite des paysans; voir P.Businello, *Lettere informative delle cose de Turchi*, 1744, chez N.Iorga, *Călători, ambasadori și misionari în țările și asupra țărilor noastre* (Voyageurs, ambassadeurs et missionnaires dans et sur nos pays), Bucarest, 1899, p.24.

33. A.Camariano-Cioranu, *op. cit.*, p.965.

ables; en 1745, après le règne dévastateur de Michel Racovitza, C. Mavrocordatos n'en retrouva plus que 70.000. ³⁴ Cette brusque réduction de la masse contribuable affectait en égale mesure la Porte, le trésor princier et les boyards, dont les revenus étaient menacés de tarir. Les mesures d'urgence adoptées par Constantin Mavrocordatos en 1745-1746 reflètent fidèlement la gravité de la crise provoquée par la désertion en masse des paysans valaques. De proche en proche et poursuivant un plan longuement mûri, C. Mavrocordatos aboutit à l'acte final de l'abolition du servage en passant par la restauration de la réforme fiscale ³⁵ et la réglementation des rapports agraires.

Alarmée par les proportions du phénomène et menacée dans ses intérêts économiques, la Porte confia à C. Mavrocordatos, qu'elle avait investi à nouveau, en toute hâte, du trône de la Valachie, le soin de refaire le potentiel démographique du pays. Le firman par lequel C. Mavrocordatos était nommé prince de la Valachie s'empressait de porter à la connaissance du nouveau voïvode ce qui aux yeux du gouvernement turc devait être sa principale tâche: "tu t'efforceras de relever et de repeupler le pays...; tu ramèneras à leurs foyers tous les habitants...dispersés dans toutes les directions." ³⁶ Tout un ensemble de mesures devait être mis en œuvre pour assurer le succès de cette mission. Mais comme la résistance des boyards à l'application de ces mesures était aisément prévisible, la Porte investit le voïvode de pouvoirs spéciaux: "tu amèneras à l'obéissance tous ceux parmi les habitants du pays qui s'opposeront à toi et qui te refuseront leur obéissance, chaque fois que tu voudras exécuter nos ordres souverains." ³⁷ Pour convaincre les fuyards à regagner leurs foyers, il était nécessaire de leur accorder des concessions larges non seulement dans le secteur de leurs obligations envers l'état, mais aussi dans celui des obligations envers les maîtres du sol. A travers sa nouvelle législation agraire, C. Mavrocordatos s'efforça de prendre en main le contrôle des rapports entre les boyards et la paysannerie dépendante.

La conception sociale de C. Mavrocordatos ne différait en rien de celle de son père; les sources sont unanimes à reconnaître que, de même que le premier Phanariote, C. Mavrocordatos fit de son mieux pour instaurer de nouveaux rapports entre les paysans dépendants et les maîtres du sol et pour élargir la compétence de l'état dans ce domaine essentiel de la vie sociale. En 1742,

34. *Magazin istoric pentru Dacia*, II (1845), p.239.

35. Ș.Papacostea, *op. cit.*, p.310; *Documente privind relațiile agrare în veacul al XVIII-lea*, vol.I. *Țara Românească* (Documents concernant les relations agraires au XVIII^e siècle, vol.I. La Valachie), cité plus loin *D.R.A.*, Bucarest, 1961, pp.425-426.

36. Bibliothèque de l'Académie Roumaine, *Documents turcs*, DLXXXI/52-52 a.

37. *Ibidem*,

pour faire échec à la tentative de C. Mavrocordatos de revenir sur le trône de la Valachie, les boyards du pays étaient invités par les adversaires du prince à se souvenir que "pendant son règne, il leur était interdit même de donner une gifle aux paysans, que ceux-ci les villipendaient et que de cette façon le comble du mal avait été atteint." ³⁸

Même son de cloche dans une source tardive: "Il était un défenseur des paysans contre les abus des boyards." Dans cette direction il est même allé si loin qu'il obligeait les boyards de restituer le double des sommes d'argent injustement prélevées aux paysans. "Et les boyards de l'accuser ouvertement de leur faire injustice. Mais il leur répondait que, si pour une fois les boyards étaient injustement contraints à payer une petite somme d'argent aux paysans, ceux-ci avaient souffert des injustices dix fois plus graves; par conséquent les boyards n'avaient pas droit à se plaindre à cause de cette compensation minimale qu'ils étaient contraints à offrir aux paysans." ³⁹ Pour que l'autorité du prince s'exerçât sans entraves sur l'ensemble de la population, donc sur les hommes de condition servile aussi, il fallait abattre l'autorité seigneuriale qui avait érigé un mur épais entre le prince et les serfs.

L'inventaire humain du domaine comprenait à côté des esclaves tziganes — qui devaient attendre jusqu'au XIX^e siècle leur affranchissement — deux grandes catégories de paysans: les serfs (*rumâni* en Valachie, *vecini* en Moldavie) astreints aux corvées, dont le niveau était établi par le seigneur lui-même, et les paysans dépourvus de terre mais libres au point de vue juridique, obligés à fournir un nombre réduit de jours de travail en vertu de l'accord passé avec leur maître du domaine. Les uns et les autres devaient payer la dîme en produits. Avant C. Mavrocordatos, les obligations des paysans n'avaient pas fait l'objet d'une réglementation princière: celles des serfs étaient fixées arbitrairement par leurs maîtres, celles des hommes libres faisaient l'objet d'une convention entre les deux parties. Le prince intervenait dans les rapports domaniaux seulement à l'appel des maîtres de la terre pour contraindre les paysans récalcitrants à accomplir leurs tâches. Dans ce domaine aussi, les mesures de C. Mavrocordatos ont ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du pays. Les ordonnances successives du prince concernant les relations agraires ont poursuivi le but d'uniformiser sur l'ensemble du pays les obligations des paysans envers leurs maîtres afin d'éliminer l'un des facteurs d'instabilité démographique, de réduire l'autorité des seigneurs sur la masse des paysans

38. Bibliothèque de l'Académie Roumaine, Ms. grec. 1.069, fo.117.

39. F.-J.Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daziens*, Bibliothèque de l'Académie Roumaine, Ms. allemand 35, t.IV, pp.404-406.

dépendents de leurs domaines et de préparer ainsi les conditions de la suppression même de la dépendance personnelle.

La première réglementation des relations agraires pour l'ensemble de la Valachie date des années 1740-1741, lorsque — par suite de la réunification du pays — le pouvoir princier fut obligé d'éliminer le grand décalage existant entre le régime agraire des deux provinces auparavant séparées.⁴⁰ Les informations concernant le contenu de cette réglementation sont tardives et incertaines. Néanmoins il semble que le montant des corvées avait été établi d'abord à 24 jours par an et qu'une nouvelle ordonnance les réduisit à moitié.⁴¹ L'ordonnance inaugure une nouvelle étape dans l'histoire agraire du pays; à partir de cette date et jusqu'à la fin du régime, les princes phanariotes ont manifesté une préoccupation constante pour les rapports entre les paysans et les maîtres du sol.⁴²

Une année plus tard, la Moldavie devait connaître de par l'activité du même prince une réglementation similaire bien que d'une portée plus limitée: les paysans établis sur les domaines des monastères furent obligés à fournir à leurs maîtres 12 journées par an.⁴³ A peine revenu en Valachie, dans les graves conditions créées par les exactions de Michel Racovitza, C. Mavrocordatos promulgua une série d'ordonnances par le truchement desquelles le prince s'efforça de réduire tacitement au même niveau la corvée des serfs et celle des libres tenanciers.⁴⁴

Afin d'accélérer la désagrégation du servage, C. Mavrocordatos encouragea l'affranchissement des serfs par action judiciaire ou rachat.⁴⁵ Au cours des nombreux procès jugés par le divan princier, C. Mavrocordatos, tout en reconnaissant le bien-fondé des titres juridiques invoqués par les maîtres des serfs, décida néanmoins leur rachat; fait encore plus significatif des intentions du prince, C. Mavrocordatos n'hésita pas de mettre à contribution les ressources du trésor pour réaliser son objectif final. Le rachat des serfs a été une abo-

40. La Petite Valachie avait connu la première réglementation des relations agraires sous l'occupation autrichienne. Tandis que dans cette province les paysans devaient fournir à leurs maîtres une journée de travail par semaine (donc 52 par an), de l'autre côté de l'Olt la corvée des paysans n'a pas dépassé en moyenne six journées par an.

41. (Michel Cantacuzène), *op. cit.*, p.65; la supplique du clergé et des boyards présentée au prince Alexandre Ipsilanti en 1775, publiée par N.Iorga dans l'annexe de la *Genealogia Cantacuzinilor* (La généalogie des Cantacuzènes), Bucarest, 1902, p.542.

42. Fl.Constantiniu, "Quelques aspects de la politique agraire des Phanariotes" dans, *Revue roumaine d'histoire*, IV (1965), no.4, pp.667-680.

43. *D.R.A.*, t.II. *La Moldavie*, Bucarest, 1966, pp.227-228.

44. *D.R.A.*, t.I. pp.438-440.

45. Voir, par exemple. *D.R.A.*, t.I. pp.450-452,

lition lente, fragmentaire et camouflée du servage et a anticipé sur les mesures de caractère général que le prince ne devait pas tarder à entreprendre.

Dans la préparation de sa plus importante réforme, C. Mavrocordatos a trouvé dans la personne du métropolite Néophyte un collaborateur de marque.⁴⁶ En effet, l'affranchissement par Néophyte de tous les serfs appartenant au siège métropolitain de la Valachie avec de l'argent pris sur sa propre caisse (15 mars 1746)⁴⁷ devait jouer un rôle important dans la préparation de la réforme sociale en Valachie.

Les initiatives de C. Mavrocordatos eurent un grand retentissement dans la masse des paysans serfs qui ne mirent pas longtemps à en comprendre le sens; la conjonction de la politique du prince phanariote et de la réaction de la masse rurale devait précipiter la suppression du servage en Valachie.

La désertion des campagnes, qui avait atteint le point culminant au cours des années 1745-1746, a provoqué la dislocation du groupe humain de la seigneurie. La crise démographique et fiscale déboucha bientôt sur une crise générale du servage. Le prince ne manqua pas à saisir l'occasion favorable à la réalisation de son dessein initial. Loin d'avoir recours à la solution traditionnelle en vertu de laquelle les maîtres des domaines ramenaient de vive force le bétail humain qui les avait déserté, C. Mavrocordatos précipita l'évolution de la crise sociale dans le sens contraire: en effet, au lieu de renforcer le servage, il décida de l'abolir. Les frais de cette nouvelle direction politique devaient une fois de plus être faits par les boyards qui se virent obligés de renoncer à une institution sociale vieille de plusieurs siècles et qui représentait à leurs yeux le fondement de leur condition sociale et de leur bien-être.⁴⁸

La série des actes qui aboutirent à la suppression du servage est ouverte par l'ordonnance du 26 Octobre 1745 qui accorde des avantages de caractère fiscal aux paysans fugitifs et la diminution des corvées envers leurs maîtres.

Mais l'ordonnance princière, qui invoquait dès ses premières lignes le hattichérif d'investiture, avait une lacune significative; en effet, le sort des serfs qui se décidaient de regagner leurs foyers était passé sous silence. L'omission était-elle involontaire ou voulue? La succession des événements devait bientôt se charger d'offrir la réponse.

46. V. Mihordea, "Un colaborator al lui Constantin Mavrocordat la desfiintarea rumâniei Mitropolitul Neofit (1738-1753) (Un collaborateur de C. Mavrocordatos à l'abolition du servage: le Métropolite Néophyte (1738-1753), dans *Biserica Orthodoxă Română*, 1965, no. 7-9 pp. 715-734.

47. *D.R.A.*, t.I, p.455.

48. "Nam hos subditos seu iobbagiones ab avis et proavis habemus et ipsorum ope exercemus oeconomiam nostram, sine quibus etiam status noster inferior redigeretur" (1719); Hurmuzaki, *Documente*, t.VI, pp.335-336.

L'équivoque que l'ordonnance du 26 octobre 1745 laissait subsister fit l'objet d'un ample débat dans le cadre d'une assemblée réunissant le clergé et les boyards (1 mars 1746). L'assemblée discuta, une fois de plus, la crise du système fiscal; les décisions de l'ordonnance princière du 26 octobre 1745 furent confirmées mais le prince invita en même temps l'assemblée de se prononcer sur le sort des serfs fugitifs, devenu pour lui, de son propre aveu, un grave problème de conscience. C. Mavrocordatos ne manqua pas de saisir l'assemblée du dilemme qui tourmentait son esprit: ou bien les serfs fugitifs, par crainte de se voir réduits à nouveau à leur condition originale — "sous le joug de l'esclavage" dans les termes du prince lui-même — n'auraient pas répondu à l'appel du prince ou bien en revenant ils risquaient "de tomber à nouveau sous le joug de l'esclavage."⁴⁹ Le premier terme de l'alternative était inacceptable pour le trésor, le second pour la conscience du prince. Par son intervention au cours des débats, le métropolite Néophyte a jeté le poids de son autorité morale dans le sens des intentions de C. Mavrocordatos, en déclarant que le prince ne pouvait pas accepter sans danger pour son salut le réassujettissement des serfs qui, à son appel, avaient regagné le pays. Et le chef de l'église valaque d'offrir la solution du problème en proposant leur affranchissement. La suggestion a été enterinée par l'assemblée qui décida que "tout serf fugitif appartenant à un boyard ou à un monastère sera libre, en revenant dans sa patrie, de choisir sa résidence et sera en même temps affranchi à perpétuité de la condition servile."

La décision de l'assemblée était une prime accordée à la fuite; de ce fait elle ne pouvait que précéder de près l'abolition totale du servage. En effet, la solution finale ne se laissa pas longtemps attendue. Une nouvelle assemblée, dont la solennité se trouvait accrue par la présence des patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, décida la suppression définitive du servage en Valachie (5 août 1746). Les seigneurs étaient invités à affranchir leurs serfs sans rançon; mais comme l'assentiment de tous les boyards à cette formule généreuse était loin d'être sûr, l'assemblée offrit aux serfs la possibilité de racheter leur liberté au prix de 10 thalers par tête.⁵⁰ La décision du prince et de son assemblée a été l'acte de décès du servage en Valachie.

En Moldavie où la résistance des boyards — plus attachés à l'exploitation de leurs domaines que leurs pairs de Valachie, attirés surtout par les revenus des fonctions publiques — a été plus forte. Le chrysobulle adopté par une assemblée générale similaire à celle de Bucarest ne supprima pas de façon expli-

49. *D.R.A.*, t.I, p.448.

50. *Ibidem*, pp.463-465.

cite le servage. Mais en condamnant la tendance des boyards à réduire leurs serfs à la condition des esclaves et en fixant le niveau de leurs corvées, l'acte les assimilait de fait aux libre tenanciers (6 Avril 1749).⁵¹ En Moldavie, comme en Valachie, le servage avait vécu.

La réforme administrative et judiciaire. Le contrôle permanent que l'autorité princière entendait désormais exercer sur l'ensemble de la vie sociale réclamait la création d'un corps de fonctionnaires attachés au pouvoir et interprètes fidèles de la nouvelle conception de gouvernement. L'institution des chefs de districts (*ispravniks*) a été le principal et le plus durable résultat de la réforme administrative de C. Mavrocordatos. Chaque district (*judet* en Valachie, *tinut* en Moldavie) a été pourvu de deux *ispravniks* qui cumulaient les compétences administratives, judiciaires et fiscales. Les relations entre maîtres du sol et paysans corvéables régentées après la réforme de C. Mavrocordatos par les ordonnances princières étaient de même confiées à la surveillance des *ispravniks*.

Mais pour faire de l'administration un facteur de la stabilité démographique, il était absolument nécessaire de supprimer les abus criants engendrés par l'ancien système administratif qui abandonnait aux titulaires des charges publiques le soin de se rémunérer eux seuls et selon leur propre gré aux dépens de leurs administrés. Pour couper court à cette longue tradition administrative, C. Mavrocordatos a introduit pour la première fois dans l'ensemble du pays le salaire en tant que formule de rétribution des fonctionnaires.⁵² Malheureusement, cette dernière réforme ne devait pas avoir la vie longue; les détenteurs des charges publiques réussirent, en effet, à brève échéance à ajouter aux salaires les revenus que leur offrait l'ancien système administratif.

Le large effort de l'état pour arracher la population au pouvoir seigneurial et la soumettre à son propre contrôle ne pouvait pas éviter la justice. En encadrant l'ensemble du pays et de ses habitants dans le réseau de ses instances nouvellement créées par la réforme de C. Mavrocordatos, le système judiciaire devait devenir, lui aussi, un instrument de l'état centralisateur.⁵³ Dans les districts, les *ispravniks*, récemment créés, furent investis de pouvoirs judiciaires; ils constituaient un échelon intermédiaire entre la justice mineure, exercée par les maires de village, et l'instance suprême qu'était le *Divan* présidé par le prince.

51. La dernière édition du chrysobulle dans *D.R.A.*, t.II, pp.287-289.

52. P.Teulescu, *Documente istorice, Seria I*, Bucarest, 1860, pp.70-71. Le système avait été appliqué pour la première fois par les Autrichiens dans la Petite Valachie.

53. N.Iorga, *Studii și documente*, t.VI, p.226.

En même temps, la procédure écrite s'imposa de plus en plus aux dépens de la procédure orale. La réforme de C. Mavrocordatos a introduit tant en Valachie qu'en Moldavie l'enregistrement par écrit de l'activité judiciaire; à partir de cette époque, les *protocols* des principales instances judiciaires du pays devaient enregistrer tous les procès jugés.⁵⁴

Pour s'imposer, la justice publique devait refouler les juridictions concurrentes, seigneuriales et ecclésiastiques; dans ce domaine, comme dans toutes autres d'ailleurs, C. Mavrocordatos s'est montré très jaloux de l'autorité de l'état.

Conclusion

Les réformes des premiers Phanariotes, sommairement analysées dans les lignes ci-dessus, constituent un bloc dont chaque élément est solidaire de l'ensemble. Un remarquable effort de nettoyage de la vie politique et sociale du pays venait d'être accompli par les premiers réformateurs. Les Phanariotes du second âge n'eurent qu'à reprendre et à élargir la politique de leurs prédécesseurs. Les rapports agraires, par exemple, furent régentés jusqu'à la fin du régime phanariote par la réglementation de C. Mavrocordatos, qui ne devait subir que de légères modifications. Toute une série d'institutions qui entravaient les progrès de l'absolutisme princier furent abattues par la succession des mesures des Mavrocordatos. A travers l'"agriornamento" de la société médiévale roumaine, poursuivi par les princes phanariotes, les signes avant-coureurs de la modernité perçaient timidement.

Par leurs buts et leur caractère, les réformes phanariotes font partie intégrante du courant de l'absolutisme éclairé. Dans un domaine au moins — mais d'importance capitale — les Phanariotes font figure de pionniers dans l'évolution de l'Europe centrale et orientale. En effet, l'abolition du servage en Valachie et en Moldavie précède de loin les actes ou les projets similaires dans les pays voisins.

Le bilan du régime phanariote — hâtons-nous de le reconnaître — est loin de pouvoir être établi. Des études monographiques devront précéder toute tentative de démêler l'impact de la politique phanariote sur les réalités de la société roumaine. De toute manière, il est évident qu'une grande distance sépare les buts des réformes de leurs résultats. Deux facteurs au moins ont entravé le cours des réformes, en faussant leur direction.

Le premier a été la Porte elle-même qui, par l'irrégularité et les excès de ses exigences économiques a subminé les réformes fiscales sur lesquelles s'écha-

54. N. Iorga, *Studii și documente*, t. VI, p. 226.

faudait l'ensembler de la politique de réorganisation du pays. On exagère à peine en affirmant que par leurs réformes, les Mavrocordatos s'épuisèrent à la tâche de créer une île d'ordre dans un océan de désordre. C. Mavrocordatos a été obligé plus d'une fois à abandonner ses propres mesures, pour satisfaire aux exigences de la Porte. La politique à courte vue du gouvernement ottoman et le chaos de plus en plus généralisé dans l'Empire des sultans étaient incompatibles avec un programme systématique de réformes. Les Phanariotes en firent l'expérience.

Mais leurs réformes butèrent en même temps sur une résistance intérieure; en effet, en Valachie comme en Moldavie, les boyards se dressèrent contre les Phanariotes. Une double réaction nationale et sociale se trouve à l'origine de la résistance opiniâtre des boyards contre les étrangers qui menaçaient en même temps l'autonomie du pays et les privilèges de la classe dominante.

La lutte autour des privilèges opposa farouchement la plupart des princes phanariotes et les boyards roumains. Ceux-ci ne devaient jamais pardonner à ceux qu'ils considéraient comme des intrus et en premier lieu à C. Mavrocordatos de les avoir dépouillés de leurs privilèges ancestraux. Le long mémoire présenté par les boyards valaques au prince de Saxa-Coburg, commandant des troupes autrichiennes qui avaient occupé le pays en 1790, est un véritable réquisitoire contre la politique de réforme. Tout au long de ce mémoire, les princes phanariotes sont accusés d'avoir voulu détruire la classe des boyards par la suppression des privilèges: "Le monde entier sait que dans chaque pays les boyards (*neamuri*) ont des privilèges qui les différencient des paysans qui n'en ont pas, et ceci en récompense de leur activité au service de l'état. Et le privilège actuel qui accorde aux boyards des *scutelnici*, ils le possèdent en vertu de leurs services et de leur bravoure sur les champs de bataille; les voïvodes d'antan leur avaient accordé... des villages entiers d'esclaves (=serfs) que l'on nommait *vecini* et *rumâni*. Mais les voïvodes plus récents (c'est-à-dire les Phanariotes) se comportant en tyrans et dans l'intention de détruire la classe des boyards les ont dépouillés de ce grand privilège et, en guise de compensation, leur ont offert à la place des 500 ou des 1000 ou même plus (de ces serfs) à ceux qui en avaient beaucoup, 200 ou 300 contribuables exempts et aux autres, par analogie, un nombre plus restreint, pour les services de leur cour; ceux-ci devaient prendre la place des serfs que ces princes avaient affranchi en les faisant contribuables." A travers les récriminations des boyards contre la politique sociale des Phanariotes perçait la nostalgie des anciennes structures socio-politiques du pays que le régime phanariote avait gravement entamées. Et les boyards de conclure leur mémoire en implorant le prince de Saxa-Coburg de "nous renouveler cet ancien privilège et de nous faire restituer nos villages entièrement

exempts comme nous les avaient octroyés les anciens voïvodes.”⁵⁵ Mais la lutte des boyards pour la défense de leurs privilèges n’a été que l’une des faces de la résistance intérieure à laquelle se heurta le régime phanariote. Le péché originaire qui avait présidé à la naissance du régime — la collaboration turco-phanariote — ne pouvait être absous par la société roumaine qui aspirait de toutes ses forces à se libérer de la domination ottomane.

Chapitre d’histoire roumaine, chapitre de l’histoire de la grécité post-byzantine et de l’Empire ottoman, chapitre de l’histoire de l’absolutisme éclairé, l’époque phanariote offre un large champ d’investigation qui attend d’être labouré en profondeur.

Bucharest

FLORIN CONSTANTINIU ET ȘERBAN PAPACOSTEA

Bibliographie roumaine sommaire concernant l’époque des Mavrocordatos

- Alexandrescu-Dersca, M.M., “A propos d’un firman du sultan Mustafa III,” dans *Balkanica*, VII (1944), no. 2, pp. 363-391.
- Alexandrescu-Dersca, M.M., “Contribution à l’étude de l’approvisionnement en blé de Constantinople au XVIII^e siècle,” dans *Studia et Acta Orientalia*, I(1957), pp. 13-37.
- Berza, M., “Haraciul Moldovei și Țării Românești în sec. XV-XIX” (Le haratch de la Moldavie et de la Valachie aux XV-XIX siècles), dans *Studii și cercetări de istorie medie*, II(1957), pp. 7-48.
- Brătianu, G.I., “Două veacuri de la reforma lui Constantin Mavrocordat, 1746-1946” (Deux siècles depuis la réforme de Constantin Mavrocordatos), dans *Analele Academiei Române. Memoriile Secției Istorice*, III^{ème} série, t. XXIX (1946-1947), pp. 391-461.
- Camariano-Cioran, Ariadna, “Măsuri fiscale și administrative în Moldova (1733-1754).” (Mesures fiscales et administratives en Moldavie (1733-1854), dans *Studii și cercetări de istorie medie*, V(1962), pp. 505-528.
- Ciubotaru, Iuliu, “Așezămintele agrare moldovenești (1766-1832)” (I) (Les ordonnances agraires moldaves, 1766-1832), dans *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie “A.D. Xenopol”*, V(1968), pp. 87-120.

55. V.A.Urechia, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), t.III, pp.329-330.

- Columbeanu, S., "Date privitoare la economia agrară din Țara Românească în prima jumătate a secolului al XVIII-lea" (Données concernant l'économie agraire de la Valachie pendant la première moitié du XVIIIème siècle), dans *Studii*, XV(1962), no. 1, p. 111-134.
- Constantiniu, F., "Relațiile agrare în Țara Românească în veacul al XVIII-lea" (Les rapports agraires en Valachie au XVIIIème siècle), dans *Studii și cercetări economice*, I-II(1968), p. 167-173.
- Constantiniu, F., "Situația clăcașilor din Țara Românească în perioada 1746-1774" (La situation des paysans corvéables en Valachie pendant la période 1746-1774), dans *Studii*, XII(1959), no. 3, p. 71-109.
- Constantiniu, F., "Quelques aspects de la politique agraire des Phanariotes," dans *Revue roumaine d'histoire*, IV (1965), no. 4, pp. 667-680.
- Corivan, N., "Aplicarea asezământului fiscal al lui C. Mavrocordat privitor la perceperea birului (1741-1743)" (L'application de la réforme fiscale de C. Mavrocordatos concernant la perception de la capitation), dans *Studii și cercetări științifice, Istorie*, Jasi, VII(1956), no. 1, pp. 75-95.
- Corivan, N., "Contribuții la obligațiile țăranilor din Moldova în prima jumătate a secolului al XVIII-lea" (Contributions à l'étude des obligations des paysans en Moldavie dans la première moitié du XVIIIème siècle), dans *Studii și cercetări științifice, Istorie*, Iași, VIII(1957), no. 1, p. 63-85.
- Elian, Al., "Epigrame funerare grecești în epoca fanariotă (Épigrammes funéraires grecques de l'époque des Phanariotes), dans *Studii și materiale de istorie medie*, I(1956), p. 333-341.
- Filitti, I.C., *Proprietatea solului în Principatele române până la 1864* (La propriété du sol dans les Principautés roumaines jusqu'en 1864), Bucarest, 1935.
- Filitti, I.C., "Despre reforma fiscală a lui Constantin Vodă Mavrocordat" (Sur la réforme fiscale du voïvode Constantin Mavrocordatos), dans *Analele statistice și economice*, XI(1928), no. 5-6, pp. 70-86.
- Georgescu, Valentin, Al., "L'Assemblée d'états ou la Grande Assemblée du pays comme organe judiciaire en Valachie et en Moldavie (XVIIème et XVIIIème siècles)," dans *Revue roumaine d'histoire*, V(1966), no. 5, pp. 781-808.
- Grigoras, N., "Frământări sociale și politice din Moldova și Țara Românească între anii 1750 și 1760" (Les agitations sociales et politiques en

- Moldavie et en Valachie de 1750 à 1760), dans *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie*, Iași, II(1965), p. 116-141.
- Iorga, N., "Stiri nouă despre biblioteca Mavrocordaților și despre viața muntească în timpul lui Constantin Vodă Mavrocordat" (Nouvelles données sur la bibliothèque des Mavrocordatos au temps du Voivode Constantin Mavrocordatos), dans *Analele Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. VI(1927), pp. 135-170.
- Iorga, N., "Din originile politicianismului român: o acțiune de opoziție pe vremea Fanarioților" (Aux origines du politicianisme roumain: une action d'opposition au temps des Phanariotes), dans *Analele Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. VIII (1927-1928), pp. 361-370.
- Iorga, N., "Două arzuri ale țării către sultan în secolul al XVIII-lea" (Deux plaintes de la Valachie envoyées au Sultan au XVIIIème siècle), dans *Analele Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. XVI(1934-1935), pp. 205-210.
- Iorga, N., "Au fost Moldova și Țara Românească provincii supuse Fanarioților." (La Moldavie et la Valachie ont été des pays soumis aux Phanariotes?) dans *Anal. Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. XVIII(1936-1937), pp. 347-366.
- Iorga, N., "Le despotisme éclairé dans les pays roumains au XVIIIème siècle," dans *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, IX(1937), pp. 101-115.
- Iorga, N., *Istoria Românilor* (Histoire des Roumains), vol. VII. *Reformatorii* (Les réformateurs), Bucarest, 1938.
- Iorga, N., "Zece inscripții de mormânt ale Mavrocordaților (Dix inscriptions tombales des Mavrocordatos), dans *Analele Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. XX(1939-1940), pp. 1-9.
- Iscru, G., "Fuga țăranilor, forma principală de luptă împotriva exploatării în veacul al XVIII-lea în Țara Românească" (La fuite des paysans, forme principale de la lutte contre l'exploitation au XVIIIème siècle), dans *Studii*, XVIII(1965), no. 1, pp. 125-146.
- Istoria României* (Histoire de la Roumanie), t. III, Bucarest, 1964.
- Mihordea, V., *Biblioteca domnească a Mavrocordaților. Contribuții la istoricul ei* (La bibliothèque princière des Mavrocordatos. Contributions à son histoire), dans *Analele Academiei Române, Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. XXII (1939-1940), pp. 359-419.

- Mihordea, V., *Relațiile agrare din secolul al XVIII-lea în Moldova* (Les relations agraires en Moldavie au XVIII^{ème} siècle), Bucarest, 1968.
- Minea, I., "Reforma" lui Constantin Vodă Mavrocordat ("La Réforme" de Constantin Mavrocordatos), Iași, 1927 (tirage à part de "Cecertări istorice," II-III).
- Mioc, Damaschin, "Les assemblées d'états et la fiscalité en Valachie et en Moldavie," dans *Revue roumaine d'histoire*, V(1966), no. 2, pp. 197-234.
- Oțetea, A., "Considerații asupra trecerii de la feudalism la capitalism în Moldova și Țara Românească" (Considérations au sujet du passage du féodalisme au capitalisme en Moldavie et en Valachie), dans *Studii și materiale de istorie medie*, IV(1960), pp. 307-390.
- Papacostea, S., "Contribuție la problema relațiilor agrare în Țara Românească în prima jumătate a veacului al XVIII-lea" (Contribution à l'étude des relations agraires en Valachie pendant la première moitié du XVIII^{ème} siècle), dans *Studii și materiale de istorie medie*, III (1959), p. 233-321.
- Petri, Hans, "O scrisoare necunoscută a domnitorului Constantin Mavrocordat" (Une lettre inconnue du prince Constantin Mavrocordatos), dans *Anal. Acad. Rom., Memoriile Secțiunii Istorice*, III-e série, t. XXII(1939-1940), pp. 199-211.
- Pricop, Adrian, "Contribuții privind scutelnicia în Moldova" (Contributions concernant la "scutelnicia" en Moldavie), dans *Studii și articole de istorie*, II(1957), pp. 279-292.
- Russo, D., *Studii istorice greco-române* (Etudes historiques greco-roumaines), t. I-II, Bucarest, 1939.
- Stourdza, Alex. A.C., *L'Europe orientale et le rôle historique des Mavrocoordatos* (1660-1830), Paris, 1913.
- Ștefănescu, Șt., "L'évolution de l'asservissement des paysans de Valachie jusqu'aux réformes de Constantin Mavrocordat," dans *Revue roumaine d'histoire*, VIII(1969), no. 3, pp. 491-499.
- Vlad, Matei, D., "Cauzele colonizării rurale din Țara Românească și Moldova (secolele XVII-XVIII)" (Les causes de la colonisation rurale en Valachie et en Moldavie), dans *Studii și articole de istorie*, XIII (1969), pp. 95-115.
- Vlad, M.D., "Ruptoarea o instituție caracteristică regimului fiscal al satelor de colonizare din Țara Românească și Moldova (sec. XVII-XVIII)" ("Ruptoarea," Une institution caractéristique au régime fiscal des

villages formés par colonisation en Valachie et en Moldavie (XVII et XVIIIème siècles), dans *Revista Arhivelor*, XII(1969), no. 2, p. 71-86.

Xenopol, A.D., *Istoria românilor din Dacia Traiană* (Histoire des Roumains de la Dacie Trajane), IIIe ed. t. IX, *Mavrocordafii* (Les Mavrocordatos), t. X. *Istoria țărilor române de la pacea de la București până la răsturnarea fanarioților* (Histoire des Pays roumains depuis la paix de Bucarest jusqu'au renversement des Phanariotes), Bucarest, (s.a).